

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 25 mars 2008

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°9

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 2 mai 2006 relatif aux concours internes d'admission dans le corps des commissaires de l'armée de terre.

Du 29 mai 2007

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 2 mai 2006 relatif aux concours internes d'admission dans le corps des commissaires de l'armée de terre.

Du 29 mai 2007

NOR D E F T 0 7 5 3 0 9 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 2 mai 2006 (BOC/PP 24, 2006, texte 9. ; BOEM 770.1.5.2).

Référence de publication : BOC N°11 du 25 mars 2008, texte 9.

L'arrêté du 2 mai 2006 est modifié comme suit :

1. Article 3.

Au dernier alinéa, au lieu de :

« ...(droit, sciences économiques ou sciences)...»

Lire :

« ...(droit, sciences économiques ou sciences et techniques de gestion)...».

2. Article 7.

2.1. Dans le tableau, au lieu de :

«...ou de sciences.»

Lire :

«...ou de sciences et techniques de gestion.».

2.2. Dans le troisième alinéa, au lieu de :

«...ou de sciences est laissé aux choix des candidats...»

Lire :

« ...ou de sciences et techniques de gestion est laissé aux choix des candidats...».

3. Annexe I.

Remplacer le point 3 par le point 3 suivant :

« 3. OPTION « SCIENCES ET TECHNIQUES DE GESTION ».

3.1. Les concepts généraux.

Environnement économique de l'entreprise.
Typologies des entreprises (classifications juridiques et économiques).
Relations de l'entreprise avec son environnement.
Relations interentreprises.

3.2. Finances et fiscalité.

Stratégie financière.
Analyse financière.
Besoins et moyens de financement des entreprises.
La gestion des capitaux circulants (notions de fonds de roulement et de trésorerie, problèmes posés par la gestion de trésorerie des entreprises).
La gestion des capitaux à long terme (le choix des investissements et leurs modalités de financement).
Marchés financiers.
Marchés et décisions financières.
Relations banques/entreprises.
Fiscalité des entreprises.

3.3. Comptabilité, contrôle et évaluation de l'entreprise.

Comptabilité générale.
Comptabilité analytique.
Techniques comptables approfondies.
Techniques de révision et de consolidation des comptes.
Méthodologie du diagnostic, de l'intervention et de l'évaluation en entreprise.
Analyse et étude des coûts.
Architecture des données pour le contrôle.
Contrôle de gestion.

3.4. Les grandes activités créatrices de valeur de l'entreprise.

L'activité commerciale et marketing (développement des stratégies de marketing, les éléments du marketing mix, l'analyse des circuits de distribution).
La logistique, l'achat et l'approvisionnement.
L'activité de production.
La recherche et développement et l'innovation.
La gestion de projet.

3.5. Les fonctions managériales.

L'analyse des organisations.
L'organisation du travail.
La gestion de l'emploi et des compétences.
Les ressources humaines.
Les relations sociales et la gestion des conflits.
Le « *knowledge based management* ».

3.6. Les systèmes d'information et la prise de décisions.

L'approche systémique des systèmes d'information.
Conception et réalisation des systèmes d'information.
Veille et intelligence économique.
Systèmes d'aide à la décision et décisions.
Pratiques de la prise de décision.

3.7. Le management stratégique et la stratégie.

Les grands principes de la stratégie : de la stratégie militaire à la stratégie d'entreprise.
L'analyse stratégique (diagnostic stratégique, analyse concurrentielle et analyse sectorielle).
Les actions stratégiques (croissance, internationalisation, concentration, externalisation, internalisation, fusions, acquisitions).
Planification stratégique. ».

4. Le directeur central du commissariat de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées* et entrera en vigueur pour les concours organisés en 2008 et ultérieurement.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIERE.